

FORMULAIRE ÉCHANGE DES BOVINS

- Envoyez ce formulaire échange des bovins avec les passeports qui l'accompagnent et une copie du certificat d'importation (INTRA), à la DGZ.
- Utilisez un formulaire séparé pour chaque arrivée et pour chaque certificat INTRA.
- Inscrivez le numéro de série, le type de robe et le type racial au recto de chaque passeport, même si ces données sont déjà mentionnées.

Les données nécessaires à l'enregistrement correct d'un animal dans Sanitel ne sont pas toujours les mêmes que celles figurant sur le passeport étranger. Il est donc important de toujours indiquer le type de robe et le type racial de l'animal (laitier, viandeux, mixte) correcte.

- Collez une étiquette avec le numéro de troupeau sur chaque passeport.

Responsable / Éleveur

BE										-	0	1	0	1
----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	---	---	---

Ou

Collez ice l' étiquette avec le numéro de troupeau

Nom:

Signature:

DONNÉES DE L'ARRIVÉE

LA DATE D'ARRIVÉE AU TROUPEAU: / / 20.....

Marque auriculaire du premier passeport du paquet:

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nombre de bovins importés (vivants + morts):

Numéro du certificat INTRA (INTRA.EU.code pays.année.7 chiffres):

Pays d'origine:

REMARQUES



LE STATUT BVD À L'IMPORTATION DES BOVINS

Passez en revue les étapes ci-dessous pour voir quelles actions vous devez ou ne devez pas prendre concernant le statut BVD des animaux importés :

1. L'animal provient-il d'un pays indemne de BVD (Danemark, Autriche, Finlande, Suède) ?
 - **OUI:** l'animal obtient automatiquement un statut BVD-négatif (non IPI)
 - **NON:** passez à l'étape 2
2. L'animal provient-il d'un pays ayant un statut BVD équivalent (Allemagne, Luxembourg, Irlande) ?
 - **OUI:** voir le tableau ci-dessous
 - **NON:** passez à l'étape 3

ALLEMAGNE	<p>Les animaux dont 'BVDV-unverdächtig' est mentionné dans le passeport, obtiennent le statut non IPI par examen. Pour ces animaux, vous n'avez plus rien à faire.</p> <p>Toutefois, si elle n'est pas mentionnée dans le passeport, la liste HIT doit être envoyée avec le formulaire échange des bovins. La liste HIT doit indiquer le statut BVD des animaux importés.</p> <p>S'il n'y a pas de statut BVD sur le passeport et l'animal n'est pas sur la liste HIT: passez à l'étape 3.</p> <p>Remarque: si la liste HIT n'est pas livrée en même temps que les passeports, le temps le temps de l'accouplement manuel des statuts BVD sera facturé selon le tarif horaire fixe des services (voir www.dgz.be/publicaties/tarieven-alle-diersoorten).</p>
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	<p>Les animaux dont le passeport indique un statut BVD favorable et les animaux dont le numéro de marque auriculaire commence par LU99 ont le statut de non-IPI par examen.</p> <p>Sinon, passez à l'étape 3.</p>
IRLANDE	<p>Les animaux nés à partir de 2013 auront le statut non IPI par examen.</p> <p>Sinon, passez à l'étape 3.</p>

3. Demandez un test d'antigène BVD pour les animaux concernés auprès d'un laboratoire accrédité.

Selon le décret royal du 18/09/2017 relatif à la lutte contre la BVD, tous les bovins importés sans statut BVD équivalent doivent subir un examen virologique dans les 7 jours suivant leur arrivée dans le troupeau.

La liste des méthodes appropriées d'examen de la BVD peut être consultée à l'adresse suivante :
www.dgz.be/rundvee/gezondheidszorg/programma-s/bvd-programma/onderzoeksmethoden-bvd

AUTRES ANALYSES OBLIGATOIRES EN CAS D'IMPORTATION DE BOVINS

Dans le cas d'importation de certains pays à risque, des analyses peuvent également être requises pour la brucellose, la leucose ou la tuberculose. Pour savoir quelles analyses sont obligatoires dans quelles situations, consultez le site www.dgz.be/rundvee/gezondheidszorg/bioveiligheid-en-preventie/aankoop/aankooponderzoeken